



CCAS
AIRVAULT
CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Commune d'Airvault

16 ter Rue Emmanuel BONNET

79600 AIRVAULT

**PUBLICATION DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
DE LA CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 11 Mai 2026

Délibérations CCAS 2026-011 à 2026-021



A Airvault, le 12 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie,

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

- Date de publication : le 12 mai 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES

INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'AIRVAULT

5-2. DEL CCAS.2026-011

Monsieur le Président expose :

Le Centre Communal d'action sociale est un établissement public administratif communal, géré par un Conseil d'administration dont la composition est définie par les articles L.123-6 et R.123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles.

Le CCAS est géré par un conseil d'administration qui est composé du Maire, Président de Droit et, **en nombre égal**, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes proposées par les associations.

Le Conseil municipal d'Airvault a décidé par délibération n°2026-020 du 7 Avril 2026 de fixer à huit le nombre de membres issus du Conseil municipal et à 8 le nombre de membres nommés par le Maire.

- A l'issue de l'opération de vote conduite lors du conseil municipal du 7 avril 2026, les membres suivants ont été élus :

- M. Frédéric PARTHENAY
- Mme Maryse CHARRIER
- Mme Viviane CHABAUTY
- Mme Frédérique DAMBRINE
- Mme Dominique GUILBOT

- Mme Dominique GUILBOT
- Mme Nicole NIVEAU
- M. Jacky JOZEAU
- Mme Charlotte VARLET

• Par arrêté du Maire d'Airvault N° SEC2026-012 en date 30 avril 2026, les membres suivants ont été désignés :

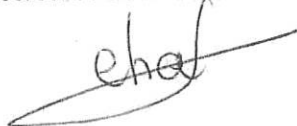
- Monsieur Bernard ROUSSEAU
- Madame Elisabeth FREDERIC
- Mme Françoise BRAUD
- Mme Annick BERNIER
- M. Jean-Marie MARTIN
- Mme Eliette POINEAU
- M. Patrick BERTRAND
- M. Gilles COSSON

M. Olivier FOUILLET, Président du CCAS,

Déclare les personnes désignées ci-dessus, installées dans leur fonction de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale d'AIRVAULT.

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 13 mai 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-5-DE



Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026

~ 2 ~

Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

- Date de publication : le 12 mai 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.1 ELECTION DE L'EXECUTIF

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

5-1. DEL CCAS.2026-012

Monsieur le Président expose :

- Vu l'article L123-6 du code de l'action sociale,
- Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal de la Commune d'Airvault n° DELCCAS.2020-020 en date du 7 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS et la délibération n° DELCCAS.2025-021 du même jour, portant élection des membres du CCAS,
- Vu l'arrêté du Maire d'Airvault N° SEC-012 en date du 30 avril 2026 portant désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir procéder à l'élection d'un vice-Président. Il propose la candidature de M. Frédéric PARTHENAY

Le résultat des opérations de vote est le suivant :

Nombre d'administrateurs présents	12
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrages blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Indiquer le nom et prénom du candidat	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PARTHENAY Frédéric	15	Quinze -----

✓ *A la suite de ces opérations de vote, M. Frédéric PARTHENAY a été proclamé Vice-Président et immédiatement installé.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 12 mai 2026

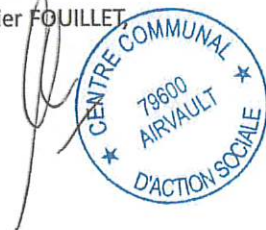
Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance




M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-4-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

- Date de publication : le 12 mai 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.1 ELECTION DE L'EXECUTIF

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DELEGUE POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

5-1. DEL CCAS.2026-013

M. le Président expose :

L'élection d'un vice-président délégué constitue une obligation légale applicable à tous les CCAS et CIAS depuis l'entrée en vigueur de la loi 3DS, soit le 23 février 2022. L'exécutif d'un CCAS/CIAS doit donc désormais être constitué du président, d'un vice-président et d'un vice-président délégué afin de faciliter la gestion de ces établissements.

En effet, le vice-président délégué peut intervenir comme suppléant, en cas d'empêchement ponctuel du président et du vice-président, pour présider des séances de l'organe délibérant et peut recevoir délégation de pouvoirs du conseil d'administration et délégation de signature du président (articles R. 123-21 et R. 123-23 du CASF récemment modifiés par le décret n° 2023-632 du 20 juillet 2023).

- Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R 123-20, R 123-18 ;
- Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (partie législative), modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 dite « 3DS » ;
- Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Airvault n° DELCCAS.2020-020 en date du 7 avril 2026 fixant le nombre d'administrateurs du CCAS et la délibération n° DELCCAS.2025-021 du même jour, portant élection des membres du CCAS,
- Vu l'arrêté du Maire d'Airvault N° SEC-012 en date du 30 avril 2026 portant désignation des membres du conseil d'administration du CCAS

Il propose la candidature de Mme Maryse CHARRIER, pour assurer les fonctions de Vice-Présidente déléguée.

✓ *Monsieur le Président propose au Conseil d'administration de procéder aux opérations de vote.*

Le résultat des opérations de vote est le suivant

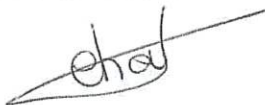
Nombre d'administrateurs présents	12
Nombre de votants	15
Nombre de suffrages déclarés nuls	00
Nombre de suffrages blancs	00
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

Nom du candidat	Nombre de suffrage obtenu en chiffres	Nombre de suffrages obtenus en lettres
CHARRIER Maryse	15	Quinze ----

✓ *A la suite de ces opérations de vote, Mme Maryse CHARRIER a été proclamée Vice-Présidente et immédiatement installée.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 13 mai 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

- Date de publication : le 12 mai 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.4 DELEGATIONS DE FONCTIONS

DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT

5-4. DEL CCAS.2026-014

Monsieur le Président expose :

L'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donne au Conseil d'administration du CCAS la possibilité de déléguer au Président certaines attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration du CCAS, le Président propose aux membres du Conseil d'administration :

- De donner délégation au Président du CCAS d'Airvault, pour la durée du mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :
- De procéder dans la limite d'un volume d'opérations de 500 000 € annuels, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (renégociation d'emprunt), à la réalisation y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L.1618-2 et au a) de l'article L.2221-5-1, sous réserve des dispositions du c) de ce même article et de passer les actes nécessaires.
- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget pour tous les marchés publics quel que soit leur montant.

Le Président ne peut intervenir que dans le respect des procédures, notamment pour les procédures formalisées pour lesquelles le rôle de la commission d'appel d'offres n'est pas remis en cause.

- Le Président est autorisé à subdéléguer la signature des bons de commandes au Vice-Président ou au Vice-Président délégué du CCAS.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- Dont les contrats de location (en qualité de preneur ou de bailleurs) des bâtiments, (salles du CCAS, équipements divers, logements locatifs), et d'en fixer par conséquent, le prix.

Le Président est autorisé à subdéléguer la signature des contrats de location des salles du CCAS au Vice-Président.

- De passer les contrats d'assurance permettant d'assurer la couverture des risques incombant à la commune et d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes.
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges.
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.
- De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice et défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Le Président peut recourir à l'assistance et au choix d'un avocat.
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules dans la limite de sinistres dont les conséquences financières sont inférieures à 5 000€.
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 50 000 €.
- D'autoriser au nom du CCAS, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- De demander à tout organisme financeur (privé ou public) l'attribution de subventions et ce, pour tous les projets (investissements ou fonctionnement).

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, ces délégations seront exercées par le Vice-Président en vertu de l'article L.2122-17 du Code Général des collectivités territoriales.

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 13 mai 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance

ehab

AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-2-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026



~ 2 ~

M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,
Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

Date de publication : le 12 mai 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS

ELECTION D'UN REPRESENTANT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

5-3. DEL CCAS.2026-015

Monsieur le Président expose :

Depuis de nombreuses années, le CCAS d'Airvault adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) qui propose diverses prestations sociales, soutiens financiers au profit de ses agents

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de désigner un délégué pour siéger au sein du comité national d'action sociale.

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Considérant que le CCAS d'Airvault doit désigner 1 représentant.

✓ *Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner en qualité de représentante, Mme GUILBOT Dominique.*

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme, le 12 mai 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance

AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026



~ 1 ~

M. Olivier FOUILLET
Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

Date de publication : le 12 mai 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS

ELECTION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE L'AIRVAUDAIS – VAL DU THOUET – CONSEIL D'ADMINISTRATION

5-3. DEL CCAS.2026-016

Monsieur le Président expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu les statuts du Centre socio-culturel et du Val du Thouet (CSC)
 - Vu la convention tripartite entre la Commune d'Airvault, le CCAS et le CSC signé en date du 3 décembre 2024
 - Considérant que le CCAS d'Airvault doit désigner 1 représentant au Conseil d'administration du CSC,
- ✓ **Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner en qualité de représentant, M. Frédéric PARTHENAY, Vice-Président du CCAS.**
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 13 mai 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance

AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-9-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS
Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

Date de publication : le 12 mai 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – 5.3 DESIGNATION DES REPRESENTANTS

ELECTION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU CENTRE SOCIO-CULTUREL DE L'AIRVAUDAIS – VAL DU THOUET – COMMISSION MIXTE

5-3. DEL CCAS.2026-017

Monsieur le Président expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
 - Vu les statuts du Centre socio-culturel et du Val du Thouet (CSC),
 - Vu la convention tripartite entre la Commune d'Airvault, le CCAS et le CSC signé en date du 3 décembre 2024
 - Considérant que le CCAS d'Airvault doit désigner 1 représentant à la commission mixte du CSC
- ✓ **Monsieur le Président propose à l'assemblée de désigner en qualité de représentant, M. Frédéric PARTHENAY, Vice-Président du CCAS.**
- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 13 mai 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance

AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026



~ 1 ~

M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS.
Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 14

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

- Date de publication : le 12 mai 2026

FINANCES – 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'AIRVAULT – ANNEE 2025

7-1. DEL CCAS.2026-018

Le Président expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Le Centre Communal d'Action Sociale d'Airvault (CCAS) a adopté la nomenclature M 57. A ce titre, les membres du Conseil d'administration sont appelés à délibérer sur l'adoption du compte financier unique (CFU). Il est rappelé que celui-ci se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion et par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu la délibération du CCAS n°2022-016 en date du 15 juin 2022, confirmant l'application de la nomenclature M57 pour les comptes du CCAS,
- Considérant que le budget du CCAS pour lequel le compte financier unique (CFU) est soumis à l'assemblée a été exécuté du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 (journée complémentaire en sus)
- Vu la présentation des données comptables de l'exercice 2025, adressée aux membres du Conseil d'administration en date du 6 février 2025 et détaillée comme suit :

BUDGET DU CCAS 2025				
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses Déficit	Recettes Excédent	Dépenses Déficit	Recettes Excédent
Résultats reportés 2024		27 686.88	0.00	
Opérations de l'année 2025	200 985.17	207 585.56	0.00	0.00
Résultats de clôture de L'année		6 600.39		0.00
Résultats cumulés		34 287.27		0.00
Restes à réaliser		//		//
RESULTATS DEFINITIFS 2025		34 287.27		0.00

Après avoir examiné :

- Le budget du CCAS de l'exercice 2025, et les décisions modificatives qui s'y rattachent
- Les titres définitifs des créances à recouvrer
- Le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- Les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux des mandats
- Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, et l'état des restes à payer

✓ *Le Président se retire de la séance pour ne pas participer au vote du CFU 2025 du CCAS.*

✓ *Le Vice-Président, demande à l'assemblée :*

- D'arrêter les résultats définitifs du compte financier unique 2025 pour le budget du CCAS D'AIRVAULT tels qu'ils sont présentés ci-dessus
- D'adopter le compte financier unique 2025.

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration arrête le Compte Financier Unique (CFU) 2025, à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 19 mai 2026

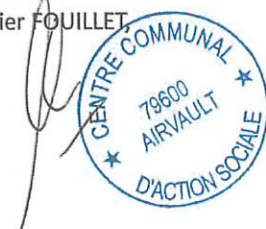
Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance




M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

- Date de publication : le 12 mai 2026

FINANCES– DECISIONS BUDGETAIRES

AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2025 DU CCAS

7-1. DEL CCAS.2026-019

Monsieur le Président expose :

Chaque année, le Conseil d'administration du CCAS doit procéder à l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice précédent afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, qui représente le cumul du résultat d'investissement et le solde des restes à réaliser.

Il présente les résultats du budget du CCAS d'Airvault pour 2025 :

La section de fonctionnement du **BUDGET DU CCAS 2025** fait ressortir un excédent de fonctionnement de **34 287.27 €**. En application de l'instruction M 57, Mme la Vice-Présidente rappelle les données comptables suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2025		
Résultat reporté de 2024		27 686.88 €
Exercice 2025		
Recettes de fonctionnement	207 585.56 €	
Dépenses de fonctionnement	200 985.17 €	
Résultat de l'exercice 2025		6 600.39€
Résultat Cumulé au 31 décembre 2025 (Excédent)		34 287.27€
SECTION D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2025		
Résultat reporté de 2024 (déficit)		0.00 €
Exercice 2025		
Recettes d'investissement	0.00 €	
Dépenses d'investissement	0.00 €	
Résultat de l'exercice 2025		0.00 €
Résultat Cumulé au 31 décembre 2025		0.00 €

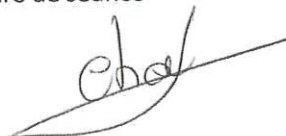
- ✓ M. le Président propose de procéder à l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2025 au titre du budget 2026 selon les modalités suivantes :

Affectation définitive des résultats 2025 au budget primitif 2026	
Affectation au 1068	0.00 €
Report au 002 – section de fonctionnement	34 287.27 €

- ✓ Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration valide l'affectation des résultats 2025 telle qu'elle est présentée ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 13 mai 2026

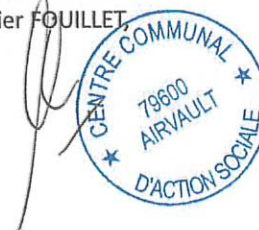
Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance




M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

Date de publication : le 12 mai 2026

FINANCES- DECISIONS BUDGETAIRES

BANQUET DES AINES - ANNEE 2026 - PARTICIPATION

7-1. DEL CCAS.2026-020

Monsieur le Président, Mme Maryse CHARRIER Vice-Présidente déléguée expose :

Dans le cadre de sa politique de lutte contre l'isolement et de renforcement du lien social, le CCAS organise le banquet des seniors le **mercredi 30 septembre 2026**. Cet événement est offert aux administrés âgés de 70 ans et plus. Ces derniers recevront une invitation par courrier et auront la possibilité de venir accompagnés. Il reste désormais à déterminer le tarif de la participation financière qui sera appliqué aux accompagnateurs.

✓ **Monsieur le Président propose :**

- **De fixer le tarif du repas** pour les accompagnateurs de la Commune et hors de la Commune **à 15 € par personne.**
- **D'autoriser M. le Président** ou la Vice-Présidente déléguée, à signer tout document relatif à ce dossier.

✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration en décide ainsi à l'unanimité des membres présents ou représentés**

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme, le 12 mai 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance

AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026



~ 1 ~

M. Olivier FOUILLET
Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
Séance du 11 MAI 2026

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de votants : 15

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le ONZE DU MOIS DE MAI, le Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale de la commune d'Airvault, s'est réuni à 10 heures, au nombre prescrit par la loi, au CCAS, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET.

12 Membres présents :

MM. FOUILLET Olivier, PARTHENAY Frédéric, CHARRIER Maryse, CHABAUTY Viviane, DAMBRINE Frédérique, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, NIVEAU Nicole, BRAUD Françoise, FREDERIC Elisabeth, POINEAU Eliette, ROUSSEAU Bernard.

03 Votants par procuration :

M. COSSON Gilles ayant donné procuration à CHARRIER Maryse
M. BERTRAND Patrick ayant donné procuration à CHABAUTY Viviane
Mme BERNIER Annick ayant donné procuration à POINEAU Eliette

01 Excusé : M. MARTIN Jean-Marie

01 Absente : Mme VARLET Charlotte

Madame Viviane CHABAUTY a été élue secrétaire de séance

Date de la convocation le 5 mai 2026

- Date de publication : le 12 mai 2026

**FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE ET STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE**

CREATION D'UN COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL (CST) LOCAL

4-1. DEL CCAS.2026-021

Monsieur le Président expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10
- Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics
- Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public employant au moins 50 agents
- Considérant que l'effectif constaté au 1er janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents (agents de la Commune et du CCAS)
- Considérant que depuis 2025, les agents de la Commune d'Airvault et les agents du Centre Communal d'action sociale d'Airvault relève d'un comité social territorial commun.
- Considérant qu'il convient de renouveler les membres du CST en fin d'année 2026,

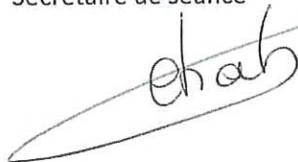
✓ **Monsieur le Président propose à l'assemblée :**

- De créer un Comité Social Territorial local commun pour les agents de la Commune et du CCAS d'Airvault.
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à : 3
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à : 3

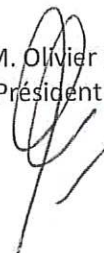
- De ne pas autoriser le recueil de l'avis des représentants de la collectivité ou de l'établissement public.
- ✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration en décide ainsi à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Fait et délibéré au CCAS d'Airvault, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme, le 13 mai 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance



M. Olivier FOUILLET
Président du CCAS,



AR-Préfecture de Niort

079-200085819-20260512-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12-05-2026

Publication le : 12-05-2026

~ 2 ~

Le Président du CCAS.
Olivier FOUILLET

